

COMMUNE DE CAMON

ELABORATION DU PLU

Loi Paysage – L 123-1-5-7

**Repérage des constructions présentant un intérêt particulier
en terme de patrimoine architectural et urbain**

**Repérage des éléments remarquables
en terme paysager**

Loi Paysage : la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages doit être intégrée au Plan Local d'Urbanisme. Ainsi, le travail de révision du Plan Local d'Urbanisme "**devra comporter les dispositions et règles nécessaires à une véritable maîtrise de l'évolution des paysages de la commune et les prescriptions nécessaires à la protection des plus remarquables ou sensibles d'entre eux.**"

L'article L 110 du code de l'urbanisme rappelle que
"Le territoire français est le patrimoine commun de la Nation"

Autant si les monuments, les quartiers anciens, les espaces naturels, ou certains bois et forêts peuvent être aujourd'hui protégés par les documents d'urbanisme en tant qu'éléments du patrimoine commun, autant les paysages façonnés par l'homme, témoins d'une histoire en même temps que cadres de la vie quotidienne, étaient jusqu'à présent pas ou mal pris en compte. **Faute d'une prise de conscience, il suffit parfois de quelques années pour dégrader irrémédiablement un paysage lentement constitué de générations en générations.**

Avec la loi votée par le Parlement, les Paysages sont clairement, et pour la première fois, définis comme faisant partie du patrimoine, c'est à dire comme étant porteurs de l'identité des hommes et au-delà de la collectivité tout entière.

"Désormais ce sera au PLU d'identifier et de protéger ces éléments du patrimoine. En conséquence, dès lors que le PLU les aura inventoriés, leur destruction ne sera possible qu'après une autorisation explicite du Maire."

On entend par paysage, l'ensemble des richesses communales caractéristiques témoignant du mode de vie, de l'habitat et des activités de tradition industrielle, artisanale, agricole, forestière, ...

Non seulement le rapport de présentation doit intégrer l'analyse de l'état initial du paysage et énonce les objectifs poursuivis en ce qui concerne sa protection et sa mise en valeur.

ELEMENT BÂTI N°1

Contexte

Ensemble corps de ferme et maison de maître

Description

Type et implantation :

Construction au carrefour, marquant l'entrée de ville

Façade :

Maçonnerie en alternance brique et craie
Torchis et brique enduite

Ouvertures :

Menuiseries en bois et persiennes

Toitures :

Couverture en tuile mécanique et ardoises
Cheminées
Tabatières

Clôtures et plantations :

Jardins arboré

Éléments à caractère dénaturant

Altération de l'entité par la construction de maison individuelle

Enjeux

Préservation de la forme urbaine et de la qualité architecturale.
Façade urbaine



Rue de l'abreuvoir
Parcelle cadastrale n°53,654,655,657,658,659

ELEMENT BÂTI N2

Contexte

Ensemble de construction formant carrefour

Description

Type et implantation :

Construction à l'alignement au carrefour

Façade :

Maçonnerie en alternance brique et craie
Et maçonnerie brique

Ouvertures :

Menuiseries en bois peint

Toitures :

Couverture ardoise épis de faîtage
lucarnes et cheminées en briques pleines

Clôtures et plantations :

Eléments à caractère dénaturant

Enjeux

Préservation de la forme urbaine et
architecturale.
Façade urbaine



1 rue Emile Debrie
Parcelle cadastrale n°367

ELEMENT BÂTI N°3

Contexte

Ensemble de constructions mitoyennes et dépendances sur ure

Description

Type et implantation :

Constructions principales en retrait d'alignement

Façade :

Maçonnerie brique avec modénature

Ouvertures :

Menuiseries en bois peint

Toitures :

Couverture en ardoise, épis de faîtage, lucarnes et cheminée en brique

Clôtures et plantations :

Mur en maçonnerie de brique pleine ou mur bahut surmonté d'une grille métallique

Éléments à caractère dénaturant

Volets roulants

Enjeux

Préservation de la forme urbaine et architecturale.

Façade urbaine



14-16 rue Jean Jaurès
Parcelle n° 44,45

ELEMENT BÂTI N°4

Contexte

Maison en retrait d'alignement à proximité d'ancien corps de ferme

Description

Type et implantation :

Construction en retrait d'alignement

Façade :

Maçonnerie brique avec modénature

Ouvertures :

Menuiseries en bois peint

Toitures :

Couverture en ardoise, lucarne, épis de faîtage
Cheminée en maçonnerie de brique pleine.

Clôtures et plantations :

Jardin

Eléments à caractère dénaturant

Enjeux

Préservation de la forme architecturale.
Façade urbaine



12 rue Victor Mauduit

Parcelles n°604

ELEMENT BÂTI N°5

Contexte

alignement d'anciens corps de ferme

Description

Type et implantation :

Construction à l'alignement d'une limite séparative à l'autre

Façade :

Maçonnerie brique parfois en alternance de craie

Ouvertures :

Menuiseries en bois peint

Toitures :

Couverture en tuile

Clôtures et plantations :

Eléments à caractère dénaturant

Enjeux

Préservation de la façade urbaine



11 à 20 rue Victor Mauduit

ELEMENT BÂTI N°6

Contexte

Alignement

Description

Type et implantation :

Construction principale en retrait d'alignement et annexes et dépendances sur rue

Façade :

Maçonnerie brique et modénature

Ouvertures :

Menuiseries hétérogènes

Toitures :

Couverture ardoise, lucarnes et cheminées en brique

Clôtures et plantations :

Jardins

Mur bahut surmonté d'une grille

Éléments à caractère dénaturant

Enjeux

Préservation de la forme urbaine et architecturale.

Façade urbaine



23b au 29b rue E Debrie
Parcelles cadastrales n°199 à 204, 412

ELEMENT BÂTI N°7

Contexte

Construction en perspective de la rue Karl Marx

Description

Type et implantation :

Construction principale en retrait axé sur la rue et annexe sur rue

Façade :

Maçonnerie en brique pleine

Ouvertures :

Menuiseries en bois

Toitures :

Couverture en ardoise, lucarnes.
Cheminée en maçonnerie de brique

Clôtures et plantations :

Mur de brique pleine

Éléments à caractère dénaturant

Enjeux

Préservation de la typologie et des vues.



63 rue Chevalier Labarre

Parcelles n°216

ELEMENT BÂTI N°8

Contexte

Construction en retrait d'alignement

Description

Type et implantation :

Façade :

Ouvertures :

Toitures :

Clôtures et plantations :

Mur bahut surmonté d'une grille
Jardin très arboré

Éléments à caractère dénaturant

Enjeux

Préservation de la typologie.



1 rue C Flet
Parcelle n°355

ELEMENT BÂTI N°9

Contexte

Petit Camon
Ensemble de constructions
Ancienne propriété de la famille Devred
puis les sœurs du Bon Pasteur

Description

Type et implantation :

Façade :
Maçonnerie en brique et modénature

Ouvertures :

Toitures :
Toiture en tuile

Clôtures et plantations :
Plantation mur en maçonnerie de brique
pleine marquant l'entrée du hameau
depuis Amiens

Éléments à caractère dénaturant

Enjeux

Préservation de la typologie urbaine et du
mur de clôture.



Petit Camon
156 rue Nationale
Parcelle n°1

ELEMENT BÂTI N°10

Contexte

Petit Camon
Alignement de petites maisons

Description

Type et implantation :

Construction principale implantée à l'alignement sur rue

Façade :

Maçonnerie en brique.

Ouvertures :

Menuiseries diverses

Toitures :

Couverture en ardoise

Clôtures et plantations :

Éléments à caractère dénaturant

Enjeux

Préservation de la typologie urbaine.



Petit Camon

220 à 364 rue Nationale
Parcelle n°12,14,15, 22 à 25